



## Impression de la question 30-00190

Type de questions QE

Ministère interrogé : JUS - Ministère de la justice

Question n° 30-00190 : du :date non fixée

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur les conclusions des Etats généraux de la justice, qui se sont déroulés d'octobre 2021 à avril 2022. Le rapport remis par le président du comité indépendant fait état d'une crise majeure de l'institution judiciaire, constat qui n'est pas nouveau. 73% des personnes interrogées par l'institut de sondage IFOP considèrent que la justice fonctionne mal. La justice n'a plus les moyens de remplir son rôle et fait l'objet de remises en question multiples. Le comité pointe le sous-investissement chronique. Malgré des budgets en hausse, la France est l'un des pays européens les moins bien classés, d'après la Commission européenne pour l'efficacité de la justice. Les auteurs, très sévères sur la politique judiciaire menée jusqu'à présent, plaident pour une réforme systémique de la justice. Il est dénoncé un déficit de vision, un pilotage déficient et une inflation normative qui impose au juge de s'adapter continuellement à un environnement juridique de plus en plus complexe. Plusieurs axes d'amélioration sont proposés par le comité : clarification indispensable du rôle de la justice, et plus particulièrement du juge, dans la société et vis-à-vis des autres acteurs institutionnels, renforcement de la première instance et retour de la collégialité, renforcement urgent des moyens humains et meilleur pilotage de la gestion de ces derniers, refonte de la stratégie numérique, ouverture de l'accès à la justice pour les citoyens, réformes sectorielles. Lors de son discours de politique générale le 6 juillet 2022, la Première ministre a annoncé un projet de loi de programmation de la justice pour cet automne. Ce grave constat appelle une nouvelle méthode dans la fabrication de la loi avec les parlementaires, l'ensemble des professionnels et les justiciables. Aussi, elle lui demande comment il envisage de garantir dans les projets de loi qu'il présentera au législateur, l'approche systémique des réformes, signalée avec insistance dans le rapport du comité indépendant.

Fermer

